LA JUSTICE

Hebdomadaire à 8 pages

Publié à Ottawa tous les vendredis

ABONNEMENT :

Un an.....$1.00
Six mois.....$0.50
Etranger.....$1.50

N. B. Tous les abonnements sont STRICTEMENT payables d'avance.

Toute correspondance concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée comme suit :

LA JUSTICE Limitée,
457-459 rue Sussex - - OTTAWA, Ont

Etrange attitude

Ces jours dernier la Presse Associée canadienne publiait une entrevue attribuée à M. Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa. *Le Droit* de lundi en reproduit le texte, qu'il présente comme suit :

"... Le *Citizen* de ce matin prête à M. Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées les propos suivants. Nous n'avons pu contrôler la vérité de *ces paroles et nous les donnons sous toute réserve*". (Nous soulignons.)

"Si le département montre une tendance à nous rencontrer à mi-chemin, et jusqu'ici il semble essayer à être juste, nous ferons notre possible pour arriver à une solution", a déclaré le président général du bureau des écoles séparées.

"Nous avouons que les experts en pédagogie du département sont meilleurs juges dans les matières d'éducation, mais pour l'enseignement du français nous croyons que le père de l'enfant doit être le juge. Ce n'est pas par simple plaisir que nous bataillons contre le département et nous essaierons de faire des compromis avec lui. Durant l'été, j'espère que nous aurons d'autres conférences avec les autorités".

Jusqu'ici tout va bien. Mais mardi, en rédaction, notre confrère, commentant par anticipation la conduite de M. Genest, disait (nous soulignons quelques expressions) :

"PAS DE COMPROMIS".

Depuis quelques jours, il circule d'étranges rumeurs au sujet des écoles bilingues de l'Ontario. Certains journaux ont publié de *prétendues* opinions de M. Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa, allant à dire que les Canadiens français de l'Ontario sont prêts à faire des *concessions*, à rencontrer à mi-chemin le département de l'Instruction publique de Toronto.

Cette rencontre à mi-chemin comporterait tout simplement que "nous accepterions les inspecteurs protestants pour les écoles bilingues, et qu'en retour on nous permettrait d'enseigner le français deux heures par jour".

C'est ce que l'on est convenu d'appeler un "compromis honorable" en certaines officines.

A la lumière de la raison c'est le sacrifice du principe fondamental des écoles bilingues que l'on voudrait nous faire accepter avec des subterfuges diplomatiques.

On sait ce que nous ont valu par le passé les "compromis honorables". L'imbroglio des écoles catholiques dans les provinces de l'Ouest est là pour nous le rappeler.

Ces "compromis honorables" n'ont été pour les Canadiens français que des défaites humiliantes, d'autant plus humiliantes qu'elles étaient dues à la veulerie et à la duplicité des nôtres.

Ce n'est certainement pas au lendemain des brillantes fêtes du Ralliement, qui ont réuni nos forces et montré au pays entier que nous sommes quelque chose et que toutes nos énergies de valeur sont parfaitement unies pour la défense des écoles bilingues, que l'on peut "honorablement" parler de compromis quelque "honorables qu'ils puissent être".

La province de Québec vient nous tendre une main secourable afin que nous continuions la bataille et surtout, il faut bien le comprendre, afin que nous arrêtions cette invasion de "compromis honorables" qui menacent d'anéantir la race française sur ce continent.

Ce serait, dons les circonstances actuelles, plus qu'un lâcheté d'accepter de ces "compromis honorables" qui ont eu valoir quelque chose à certains individus, mais qui ont invariablement arraché, à chaque fois que nous y avons été poussés, un lambeau de nos droits et de nos prérogatives.

Nous sommes persuadés que les paroles de M. Genest ont été mal interprétées, si même il y a du vrai dans les paroles qu'on lui prête.

En supposant qu'elles fussent vraies, ce que nous nous refusons de croire, supposant même que toute la Commission scolaire d'Ottawa serai disposée à sacrifier ainsi le principe bilingue, serait-ce là l'idée des parents?

Serait-ce là l'idée des autres commissions scolaires de l'Ontario qui comptent aussi pour quelque chose dans cette question?

Les 50,000 pères de familles Canadiens français de notre province qui ont, à deux reprises consécutives, confié la garde de leurs intérêts les plus chers à l'Association d'éducation, seraient-ils prêts, pour un misérable plat de lentilles, à renier les luttes des quatre dernières années?

Pour tout observateur sérieux qui est à même de scruter l'opinion publique, il n'y a qu'une seule réponse à donner à ces rumeurs et la voici :

"Nous ne demandons pas de faveurs, nous réclamons des droits qui sont nôtres.

"Pas de compromis, ils nous faut justice entière et complète. Et, s'il le faut, comme le disait le sénateur Belcourt, à l'Aréna d'Ottawa, nous irons jusqu'au pied du trône d'Angleterre réclamer cette justice que l'on ne peut nous refuser?

"Pour le moment,

"Pas de compromis pour les écoles bilingues."

• • •

Cet article a dû échapper à la clairvoyance habituelle du rédacteur en chef du *Droit*, car il y a dans ces quelques phrases des affirmations injustes à l'endroit de M. Genest.

Tout d'abord, *Le Droit* n'a pas "contrôlé la vérité de ces paroles" attribuées à M. Genest, et il les a publiées "sous toute réserve". Pourquoi alors parler de *"concessions"* possibles sur un ton qui fait supposer que M. Genest n'a plus qu'à recevoir ses trente deniers? Il n'est pourtant pas question de concessions dans l'entrevue Genest. La nature du compromis n'est pas expliquée, et c'est un peu trop tôt pleurer la perte de tous nos droits que de faire prévoir la déchéance de nos écoles par l'admission d'inspectorats protestants et la répétition de "l'imbroglio des écoles catholiques" de l'Ouest.

Comme toutes les négociations des commissaires d'Ottawa avec les officiers du ministère à Toronto sont restées secrètes, comment *Le Droit* peut-il prétendre que les inspecteurs protestants seront maintenus en échange de deux heures d'enseignement français?

Les "compromis honorables du passé" n'ont été que défaites humiliantes dues "à la veulerie et à la duplicité des nôtres", et comme il s'agit encore de "compromis honorables", dans l'opinion du confrère, le lecteur supposera charitablement que M. Genest et ses acolytes préparent un acte de "veulerie", de "duplicité" et de "lâcheté" qui pourra valoir quelque chose à certains individus" tout en nous "arrachant un lambeau de nos droits et de nos prérogatives".

Notre confrère ne croit pas aux paroles qu'on impute au Président de la Commission scolaire; mais même si elles étaient vraies, il est d'avis que les commissions de la province ne voudraient pas les accepter.

Les 50,00 pères de famille qui ont confié à l'Association d'éducation la garde de leurs intérêts,— nous aimerions savoir quand,— ne sont certes pas prêts à renier les luttes des quatre dernières années pour un misérable plat de lentilles; mais ils ont confiance aux commissaires d'écoles qui, eux, ont reçu leur mandat du vote populaire, et qui ne laisseront certainement pas aller la cause à la dérive pour des questions de parti.

Il est une chose certaine: c'est que si la Commission scolaire d'Ottawa décide quelque chose au sujet de la question bilingue, elle n'aura pas à attendre pour cela les appoints de l'Association d'éducation, qui n'a aucune existence légale, et qui ne vit, en réalité, que dans son exécutif de cinq membres, dans son conseil administratif de soixante et quelques personnes, dans un comité consultatif platonique et dans quarante-cinq ou cinquante succursales dont aucune ne serait entendue à Toronto.

Il y a 202 écoles séparées bilingues en Ontario et 109 écoles publiques bilingues de fait, plus une centaine d'écoles bilingues de droit, dont 75 appartiennent à la catégorie des écoles publiques, et que le gouvernement ne placera jamais de lui-même dans un inspectorat séparé.

C'est un aspect accidentel de la question qu'il ne faut pas oublier; nous le présentons en passant.

Si *Le Droit* veut réellement le bien de nos écoles, qu'il ne commence pas par mettre en suspicion le chef du mouvement français en Ontario. Mr Genest a fait assez de sacrifices depuis le mois d'août dernier pour qu'on n'aille pas méjuger la décision qu'il pourra prendre dans un avenir encore problématique.

Si on a voulu défendre d'avance M. Genest dans les revendications qu'il fera au nom des Canadiens français de la Province, la tentative n'est pas heureuse; et c'est ce qui nous fait dire que l'article en question a dû échapper à la surveillance du rédacteur en chef.

Quelle que soit la décision définitive de M. Genest, nous savons qu'il l'aura suffisamment mûrie pour que personne puisse lui jeter la pierre, pour quelque cause que ce soit.

CHARLOT.

"L'Honneur"

Le lecteur concevra tout de suite que je ne veux pas parler de cet honneur factice, qui élève certains personnages glorifiés sur des piédestaux, et qu'on fait consister dans les pompes, les richesses, les plaisirs et l'orgueil car c'est là le la fatuité qui, loin d'être honorable, déshonore ceux qui veulent n'y trouver que les honneurs.

L'honneur dont je veux parler est un sentiment honnête, une vertu qui nous porte à nous respecter nous-mêmes, pour acquérir une bonne réputation, à faire du bien à nos semblables et à ne jamais dévier des sentiers de la vérité, de la morale et de la justice.

L'on connait généralement les principes de ce véritable honneur, mais nous sommes forcés d'avouer que plusieurs ne les mettent pas en pratique, car si l'honneur était bien connu, bien compris et bien pratiqué par tous les hommes, nous ne verrions ni haine, ni jalousie, ni discorde, ni injustice; nous n'aurions plus à déplorer le défaut d'union qui se fait sentir trop souvent au milieu de la société et quelquefois même au sein de nos familles.

Les passions qui sont innées en nous peuvent bien faire chanceler l'homme sur le bord du chemin de l'honneur, elles peuvent même donner différentes impulsions à l'activité des mouvements de notre cœur et le porter à tomber dans des écarts, mais le mobile principal de l'homme vient de plus haut. C'est en suivant cette intuition divine que nous marchons dans le droit chemin, que nous acquérons et conservons le véritable honneur.

L'honneur doit être la lumière de notre esprit, la règle de notre conduite, le fondement de nos espérances, un remède à nos craintes, un adoucissement à nos maux et un consolateur dans nos peines.

L'honneur immortalise ceux qui l'ont aimé, illustre les chaînes de ceux qui souffrent pour ses principes, inspire des pensées sublimes, forme des âmes héroïques, en un mot l'honneur est un sentiment qui nous porte à être fidèle à l'amitié et à ses rapports. Zélés pour la patrie, esclaves religieux de notre parole, protecteurs de la faiblesse, partisans du plaisir, tout en étant sectateurs de la vertu.

L'honneur est la pratique de l'honnêteté et partant l'homme le plus honnête est celui qui a le plus d'honneur.

L'homme d'honneur n'a jamais honte d'avouer ses torts et si quelquefois il s'est acheminé dans quelque sentier qui ne conduit pas toujours au chemin de l'honneur, il s'empressera de s'écrier: "J'ai eu tort".

Le prophète royal nous dit lui-même que tout homme se trompe et son fameux "Peccavi" a toujours été sa plus belle auréole d'honneur et de gloire.

La première et la plus belles des victoires, dit Platon, est celle que l'on remporte sur soi-même, la plus honteuse des défaites est celle d'être vaincu soi-même.

On a dit aussi: "L'homme est d'autant plus petit qu'il s'élève davantage. "L'homme n'est grand qu'à genoux!" A genoux en s'humiliant dans l'humble aveu de ses fautes.

Napoléon 1er parait mieux, dit-on, tenant son fils dans ses bras en lui barbouillant le figure avec un de ses doigts trempé dans une sauce, que debout sur les pyramides d'Egypte s'écriant: "Soldats du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent", parce qu'alors le guerrier est disparu et qu'on ne retrouve là que le bon père.

Nous aimons mieux encore ce grand héros captif, à genoux aux pieds d'un humble prêtre, sur le rocher sauvage de Sainte-Hélène, qu'à la tête des armées se moquant orgueilleusement du Vicaire de Jésus-Christ qui voulait le retour dans le devoir et disant: "Que me font après tout les foudres de ce vieillard du Vatican? pense-t-il que ses excommunications vont arrêter le bras de mes soldats?" Oui! Celui qui prend l'honneur pour guide sera toujours bon citoyen, bon père et bon époux; comme citoyen, il ne cherchera que l'honneur et la gloire de son pays; comme père, il donnera de bons exemples et de bon conseils à ses enfants; comme époux, il aura toute la bonté et la tendresse d'un cœur sensible et généreux et la fidélité la plus inviolable pour celle qu'il a juré d'aimer toujours.

N'oubliez jamais que le bonheur, le repos et le contentement du cœur sont dans tous les temps, dans tous les lieux le partage de celui qui prend l'honneur pour le principal moteur de toutes ses actions.

Le faux honneur est une prétention au caractère de l'honneur véritable qui nous porte à faire des choses qui le détruisent. L'abus des dons de Dieu et de la nature est quelquefois appelé honneur pour ceux qui, avec ce mot à la bouche, agissent souvent avec injustice, folie et bassesse.

C'est ainsi que l'avare croit acquérir beaucoup d'honneur en entassant trésor sur trésor et en laissant mourir à sa porte le malheureux qui n'a pas de pain.

C'est ainsi que l'orgueilleux se fait un honneur de porter de beaux habits, de se couvrir d'or et de bijoux tout en méprisant l'homme honnête et vertueux qui n'a que des vêtements simples et grossiers.

Vous verrez aussi certains hommes vivre dans l'opulence et ne pas payer leurs dettes et se faire une gloire de toutes les ruses employées pour se soustraire à leurs engagements.

Que dites-vous par exemple de celui qui se fait un honneur, sous ses brillants dehors d'avoir englouti par fraude le bien d'une veuve et de ses orphelins?

Ce n'est pas non plus s'élever que de chercher par des paroles ou des discours à rabaisser le mérite de ceux qui par leurs talents et leurs capacités peuvent un jour nous porter ombrage, ce n'est alors qu'une envie mal placée; que chacun cherche à s'instruire, à s'enrichir ou à se rendre capable dans la position qu'il occupe, et, s'il le peut, à acquérir par son mérite, de la gloire et de la renommée, ce n'est qu'une noble émulation. Mais que pour y parvenir il écrase malicieusement et injustement son semblable, ce n'est plus l'honneur et celui qui emploie des moyens illicites, soit en politique, soit ailleurs, pour avoir un titre, une position ou atteindre la gloriole, ne doit pas prétendre qu'en dorant ainsi injustement son blason, il sera dans l'esprit des autres un personnage d'honneur.

Comme les nations se composent d'un nombre indéfini d'êtres humains réunis sous un même drapeau, sous un même gouvernement, il s'ensuit nécessairement que l'honneur de chaque individu qui en fait partie rejaillit sur sa nation et que cette nation elle-même est d'autant plus honorable qu'elle renferme dans son sein un plus grand nombre de citoyens qui se distinguent par leurs talents, leurs capacités, leurs mérites et leurs vertus. Mais cet honneur consiste dans un bon gouvernement, et dans une sage administration des affaires publiques, et, comme en Canada, le pouvoir législatif sort du peuple, c'est à lui de choisir pour exercer ce redoutable mandat des hommes capables de sauvegarder son honneur et de faire des lois justes et équitables qui accordent et assurent à chaque individu les droits qu'on ne peut lui refuser sans manquer à la justice.

L'honneur porte à faire de bon cœur et même avec gaieté des actions difficiles qui demandent de la fermeté et du courage, lors même qu'il ne doit attendre pour toute récompense que le témoignage de sa conscience.

Si ce noble sentiment était implanté dans le cœur de tous les hommes, la terre serait un nouvel Eden; nous n'aurions pas à craindre ni l'insolence de l'orgueilleux parvenu, ni la haine du vindicatif, ni l'égoïsme de l'avare; nous coulerions nos jours en paix au milieu de nos familles et nous ne verrions partout que justice, égalité et fraternité; mais ce rêve est trop beau pour le voir se réaliser. Cependant je peux ajouter en terminant, que je suis pleinement de l'avis de Boileau, qui a dit :

L'honneur est comme une île escarpée sans bords,
On n'y peut plus entrer dès qu'on en est dehors.

Mme ANGELINA LEDUC.
Ottawa, 1er juillet 1913.

Dévolement

Quelques-uns de nos compatriotes, heureusement fort rares, laissent croire que, dans leur opinion, l'avenir économique de notre race repose sur l'abandon de leur langue et de leur foi. Si l'avenir économique d'une nation est basé sur l'abjuration religieuse et le changement d'allégeance morale d'un petit nombre, cela peut avoir sa raison d'être; mais si la masse populaire tient à conserver et sa croyance et son idiome distinctif,— et voilà le propre des Canadiens français,— la solution radicale se trouve étrangement déplacée.

L'avenir économique des Franco-Canadiens ne saurait s'étayer sur le fait d'un renégat, d'un transfuge ou d'un fuyard. Dans une alternative qui placerait les nôtres entre l'abandon définitif de la langue maternelle et la sujétion complète, — mais luxueuse, de la race entière,— il y aurait fort peu d'hésitation en faveur de la liberté; car la fierté native, le souci des intérêts généraux, qui doivent primer, toujours, les intérêts individuels, triompheraient, après réflexion, des désirs de lucre et même des avantages offerts à tout un groupe. Le sentiment de la Patrie n'est pas une illusion. Il existe, fortement ancré dans le cœur des foules, et même les rubans, même les titres pourtant si alléchants, même les persécutions idiotes dont les militants sincères sont en butte, ne sauraient entraver l'essor de la pensée française dans notre pays. Nous en savons quelque chose.

La situation économique des Franco-Canadiens s'améliore de jour en jour. Devant l'insistance des nôtres, le bilinguisme commercial s'installe plus solidement de semaine en semaine dans nos relations commerciales, non pas par cause de sentiment chez nos concitoyens anglophones, mais par nécessité commerciale. Trois millions d'individus constituent, dans une population de sept millions au total, une clientèle qu'il ne faut pas décourager en raison même des ressources qu'ils apportent au commerce de la nation canadienne.

Nous l'avons constaté dans nos magasins à rayons. Il y a deux ans, les commis bilingues étaient rares. Aujourd'hui, ils sont en groupes respectables, et les patrons eux-mêmes se louent d'avoir pensé que l'emploi de gens qui connaissaient les deux langues officielles du Canada pouvait leur rapporter des dividendes. Ils ne se sont pas trompés. Les défections, dans une race sujette, peuvent se compter dans la proportion de dix à vingt pour cent. Ce nombre ne saurait prévaloir, dans l'esprit des négociants, sur la majorité des client possibles, et c'est dans ce dernier groupe que les marchands de confections, de nouveautés, de nécessités quotidiennes, cherchent la clientèle qui les aide à vivre et à s'enrichir. Le jour où l'on voudra faire croire aux nôtres que leur vie matérielle dépend de nos "voisins" en religion et en langage, il sera temps de démontrer qu'un Franco-Canadien ne peut pas gagner sa vie honorablement dans les métiers, dans les arts libéraux, dans les professions, aussi bien que son concitoyen de langue anglaise. Alors il sera temps de songer vraiment à changer "d'allégeance" dans un pays qui mentira à ses premiers principes de solidarité; car nul pays ne saurait vivre rationnellement si tous les éléments ethniques qui le constituent et qui en assurent l'existence n'ont pas des droits égaux et des avantages *"vraiment"* égaux.

L'annexion, dans le cas contraire, est le seul remède; et à moins que les Anglo-Canadiens ne soient les premiers à la réclamer, elle ne se produire jamais pour nous.

Compter sur les défections comme moyen de libération, c'est mal juger nos concitoyens anglais. Ils ne nous respecteront qu'autant que nous respecterons nous-mêmes nos droits, nos traditions saines et nos aspirations justes.

Chères petites

Quelques militantes du suffragisme féminin, en Angleterre, viennent d'être découvertes dans la préparation d'un plan de campagne odieux. Il s'agit de commencer, dès la mort en prison d'une des suffragettes détenues, une campagne de propagande par le meurtre contre les ministres de la Couronne et contre certains ministres plénipotentiaires de l'étranger. On ne s'occupera pas si les suffragettes se laissent mourir de faim dans leur geôle,— la mort d'une d'entre elles suffira à provoquer la rançon du sang.

Pour prouver qu'elles entendent agir, les suffragettes ont incendié un château d'un demi million à Balfron, et la gare du raccordement Leuchars.

Et dire que les Canadiennes ne veulent pas de ces principes heureux.

La boissomption

Les statistiques recueillies par le ministère de la Justice, sur le crimes commis au Canada pendant l'année terminée le 30 septembre 1911, démontrent une augmentation de délits dont la proportion est de beaucoup supérieure à l'augmentation de population.

Le grand nombre des crimes imputés à l'alcool est navrant.

Le tableau suivant peut en donner une idée :

Années.	Convictions générales.	Convictions pour ivrognerie.
1901. . . .	42,148	12,727
1907. . . .	79,170	29,802
1908. . . .	88,633	31,089
1909. . . .	89,861	31,105
1910. . . .	102,902	34,068
1911. . . .	114,260	41,379

Les condamnations pour ivrognerie ont augmenté de 225 pour 100 de 1901 à 1911. et les convictions pour tous délits de 168 pour 100, alors que la population ne s'est accrue que de 34 pour 100.

NOS DOMESTIQUES.

—Une lettre enflammée du chef! Sûr qu'il a dû l'écrire près de ses fourneaux...

SERVANTE DEMANDEE.

On demande immédiatement une bonne servante générale. Pas de lavage, bons gages. S'adresser au No. 114 rue Osgoode. Téléphone : Rideau 1571.

A NOS LECTEURS.

Encouragez de préférence nos annonceurs. Quand vous achetez à leurs magasins, mentionnez LA "JUSTICE"; cela prouvera la valeur de la publicité dans notre journal et vous aiderez à notre œuvre.

VENTE de JUILLET

Tous les jours de ce mois nous aurons des prix d'occasion qui ne manqueront certainement pas de vous intéresser.

Jupes de robes blanches en duck ou rep, valant régulièrement $1.50.

Réduites à 99c.

Blouses blanches, styles nouveaux, genres réguliers, Middy et Norfolk, collets bas ou hauts, collet "Suushine" qui est du dernier cri et différents genres de fantaisie. Valeur régulière de $1.50 à $3.00.

Réduites à 99c.

Jupons plis accordéon, de couleur cerise, cadet, royal, violet, mastic, etc. Aussi 10 doz. seulement de jupons noirs brodés.

Réduits à 99c.

Robes blanches en duck et en broderie, ce qu'il vous faut pour les chaleurs de juillet. Valeur de $3.00 à $5.00.

Réduites à $2.59.

La balance des chapeaux de paille pour dames et enfants,

au prix coûtant.

M. CARRIERE, 61 rue Principale, HULL.

ESSAYEZ

Nos Liqueurs Douces TALLY-HO.

Ginger Ale (aromatique) TALLY-HO.	Cidre Champagne TALLY-HO.
Ginger Ale (sec) TALLY-HO.	Lemon Sour TALLY-HO.
Eau de Seltz TALLY-HO.	Cream Soda TALLY-HO.
Bière au Gingembre TALLY-HO.	Iron Brew (tonique) TALLY-HO.

SPECIAL — Limonade anglaise TALLY-HO. "La reine des liqueurs douces".

Téléphone : Rideau 97. -:- 35 rue George.

Une Bonne Nouvelle
POUR LES CONCURRENTS.

Voulez-vous accepter notre aide pour gagner le superbe piano offert gratuitement par la Maison Senécal & Claude?

La "Justice" donnera 1000 VOTES

pour tout nouvel abonnement, ou pour le paiement de tout arrérage de souscription.

Abonnez vos amis et vos connaissances, et vous aurez autant de 1000 votes que vous ajouterez de noms à nos listes. Il ne vous en coûtera rien, et ceux que vous aurez abonnés seront enchantés de vous avoir été agréables, tout en recevant chaque vendredi un journal intéressant à tous les points de vue.

Venez à nos bureaux, nous vous donnerons LE MOYEN d'arriver VAINQUEURS.

Téléphonez-nous : Rideau 736.

LA "JUSTICE", 457-459 rue Sussex, OTTAWA.

IMPORTANT.—Conservez les coupons publiés chaque semaine dans La "Justice"; ils valent 25 votes.

Abonnez-vous à LA JUSTICE
$1.00 PAR ANNEE
457-459 rue Sussex - Telephone: Rideau 736